

# LA FRATERNELLE DE BOURGOIN JALLIEU

20 rue de l'Étisque

TEL : 04 74 93 39 59

e-mail : [fraternelle@fraternellebj.fr](mailto:fraternelle@fraternellebj.fr)

38300 BOURGOIN-JALLIEU

site : <http://www.fraternellebj.fr>



Le 19/09/2017

## ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FRATERNELLE DU 18 FEVRIER AU 1<sup>ER</sup> Mars 2019 *Règlement intérieur*

### ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Notre projet est avant tout de faire passer des vacances à votre enfant dans un souci d'épanouissement et de respect des règles de la vie en collectivité, sous l'égide de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale.

Nous utiliserons comme support une dizaine d'activités sportives que nous ferons pratiquer à un niveau d'initiation en alternance avec des activités manuelles ou d'expression. Un planning différent sera proposé chaque jour.

Une participation financière facultative pourrait être demandée pour l'inscription à une activité particulière.

L'équipe encadrante sera composée de 2 directeurs, d'éducateurs sportifs brevetés d'Etat, d'animateurs diplômés BAFA, de stagiaires BAFA et d'aides animateurs.

**SORTIE NEIGE** Une sortie neige à la Ruchère en Chartreuse est prévue pour tous les enfants inscrits au Centre de Loisirs. La 1<sup>ère</sup> semaine, ce sera le mardi 19 ou mercredi 20 février. La 2<sup>ème</sup> semaine, ce sera le mardi 26 ou le mercredi 27 février. La répartition des enfants est à l'initiative du Directeur du Centre de loisirs. Les informations précises seront transmises en fin de journée le lundi.

Jeux de neiges, raquettes ou luge seront au programme. Le pique-nique froid sera fourni par les parents.

Le déplacement se fera en car.

Cette sortie fait partie de l'organisation de la semaine. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'absence.

### ARTICLE 2 : ACCUEIL

Le centre de loisirs est ouvert pendant les petites vacances scolaires.

Il s'adresse aux enfants qui ont entre **6 ans révolus et 14 ans**.

Les parents accompagneront leur enfant dans la salle d'accueil afin de s'assurer de la présence de l'animateur.

#### **Horaires :**

Accueil dès 7h45

**Activités : 9h00-12h00                      13h30-17h00**

surveillance jusqu'à 18h00

Les activités se dérouleront dans les locaux de la Fraternelle, au Palais des Sports de Bourgoin-Jallieu, aux Parc des Lilattes ou à Rosières et aux piscines communales.

#### **Repas :**

La Fraternelle fait appel à un traiteur pour le déjeuner. Les parents auront la possibilité de réserver les repas à leur convenance. Si l'enfant ne mange pas sur place, le départ se fera à 12h00 et le retour à 13h30.

**Il est vivement recommandé de ne pas apporter de portable, d'objet de valeur.**

**Toute absence doit être signalée au secrétariat ou à l'animateur au plus tard le matin du jour de l'absence.**

### ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

Une tenue vestimentaire sportive est conseillée pour pratiquer les différentes activités proposées.

Dès le début du centre, un document énonçant les règles de bon comportement sera remis aux enfants.

Ils s'engageront à les respecter.

Le non respect répété de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### **ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se font à la semaine du lundi au vendredi ou selon le calendrier des vacances scolaires, avec ou sans repas.

#### **Permanences d'inscription :**

Aux heures d'ouverture du secrétariat de La Fraternelle :

Lundi : 13h30-18h00

Mardi-jeudi : 13h30-17h30

Mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-18h30

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h30-12h00

#### **Dossier d'inscription :**

Il est composé :

- d'une fiche d'inscription,
- d'une fiche sanitaire à rapporter **dans les plus brefs délais** (vaccin DT POLIO obligatoire, allergie ou autre, traitement médical avec ordonnance obligatoire pour la prise de médicaments pendant le centre de loisirs, recommandation des parents .... et autorisation parentale médicale).
- du règlement intérieur.

Les parents doivent obligatoirement fournir

- **une copie du quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition des revenus du foyer, d**
- un justificatif de domicile

Se munir du carnet de santé si la fiche sanitaire n'a pas été remplie et pour les enfants nageurs d'une attestation de nage libre délivrée par un maître-nageur habilité.

#### **Païement :**

Le règlement peut se faire par chèque, en espèces ou par chèque vacances.

Un échelonnement est possible sur 3 mois avec remise en banque le 15 du mois.

La prise en charges des Comités d'Entreprise est acceptée.

#### **Tarif selon quotient familial :**

	QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 999	1000 ≤ QF ≤ 1999	QF ≥ 2000
Du 18 février au 22 février (5j)	57.00 €	75.00 €	85.00 €	102.00 €
Du 25 février au 1 <sup>er</sup> mars (5j)	57.00 €	75.00 €	85.00 €	102.00 €

**Restauration :** 5.50 € / repas

#### **Remboursement**

En cas de désistement, il est impératif de prévenir 7 jours à l'avance. Dans un délai plus bref, il ne sera pas procédé au remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical (1 jour de carence restera à votre charge).

Toute semaine commencée est due.

#### **Photos**

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos de groupes pourraient apparaître sur le site de notre association ou sur tout autre support de communication (journaux...). La nouvelle réglementation nous amène à nous assurer de l'autorisation des parents pour que figure leur enfant, **nous vous remercions d'indiquer impérativement votre choix sur la fiche sanitaire.**

#### **ARTICLE 5 : ASSURANCE**

**Nous vous informons en tant que responsables légaux des mineurs accueillis dans notre centre de loisirs, de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. Si vous avez souscrit un contrat d'assurance individuel accident corporel, n'hésitez pas à nous fournir une copie de cette assurance.**